

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
7	CONJUX	POCHAT Nathalie
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
14	MERY	FONTAINE Nathalie
15	MONTCEL	HUYNH Antoine
16	MOUXY	MORET Jean-Paul
17	ONTEX	CARRIER Christiane
18	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
19	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc
20	SAINT OURS	ALLARD Louis
21	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
24	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas
25	VIONS	ARRAGAIN Manuel
26	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam
27	VOGLANS	MERCIER Yves

25 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
MOTZ	CLERC Gérard

L'an deux mille vingt-six, le mardi huit septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 2 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (17 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents. Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : B-82 Année : 2026

Exécutoire le : 17 SEP. 2026

Publiée / notifiée le : 17 SEP. 2026

Visée le : 15 SEP. 2026

VALORISATION DES DECHETS

Réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en matériauuthèque Demande de subvention

Grand Lac a inscrit dans son PCAET la création d'un pôle d'économie circulaire, avec notamment l'installation sur son territoire d'une matériauuthèque.

L'enjeu est de rendre, grâce à l'économie circulaire, le territoire capable de produire de la ressource localement, notamment dans un contexte d'instabilité mondiale, de fragilisation des approvisionnements et de raréfaction des ressources.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue le premier producteur de déchets en France. Face à ce constat, et dans le cadre des objectifs fixés par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), la création d'une matériauuthèque sur le territoire de Grand Lac s'inscrit comme un outil concret de prévention et de valorisation des matériaux de réemploi (chutes de chantier, surplus, matériaux issus de déconstructions). Elle contribue directement aux engagements du territoire en matière de réduction des déchets et de transition écologique.

Cette captation de ressources, issue de produits et matériaux de déconstruction, de gisement de produits réparables ou réutilisables, de fin de séries, influe donc directement sur la diminution des déchets et sur les émissions de gaz à effet de serre générées par le territoire.

Ce projet présente également un intérêt économique pour le territoire en donnant aux particuliers, associations et artisans un accès à des matériaux à moindre coût. Elle permet en outre aux services techniques de la collectivité (voirie, bâtiments, espaces verts) de réduire leurs coûts d'approvisionnement en réutilisant des matériaux disponibles sur le territoire, générant ainsi des économies budgétaires directes.

Enfin, la matériauuthèque constitue un lieu ressource et pédagogique, renforce le lien entre les habitants, les associations et la collectivité, et positionne Grand Lac comme un acteur majeur du territoire engagé dans la transition écologique.

Cette matériauuthèque pourrait être installée dans l'ancienne caserne des pompiers, sous réserve d'une réhabilitation de ce bâtiment. Ainsi, Grand-Lac réhabiliterait le bâtiment, en procédant au désamiantage, et le rendant praticable au titre du code du travail. Aucun aménagement intérieur ne sera fait, et est à la charge entière des occupants.

Le coût de l'opération est estimé à 1 193 000 € HT (1 431 600 € TTC).

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert – Recycler le foncier, pour un montant de 954 400 € (soit 80 % du montant HT prévisionnel de l'opération).

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits seront proposés au budget 2027.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds vert, ainsi que le cas échéant auprès de tous autres organismes susceptibles d'accompagner la réalisation du projet.
- AUTORISE le Président à signer les pièces et documents afférents.

Aix-les-Bains, le 8 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 31
- Présents : 27
- Présents et représentés : 27
- Abstentions : 0
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Blancs : 0
- Nuls : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération B-82 : Réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en matériauuthèque Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 15/09/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/09/2026

Numéro de l'acte : d6002 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260908-d6002-DE

Date de décision : 08/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions